



COMMUNIQUE DE PRESSE N°017 /OLUCOME/12/2020 PORTANT SUR LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

« L'intégrité des serviteurs des citoyens devrait être l'un des principaux piliers de la lutte contre la corruption au Burundi. »

1. Le 9 décembre de chaque année, le monde entier dont le Burundi célèbre la Journée internationale de Lutte contre la Corruption. Le thème de cette année est **«Rétablir avec intégrité.»** La corruption est l'ennemi premier du système national de l'intégrité, de la transparence et de la Gouvernance dans toutes ses formes. Les pays du monde ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de lutter efficacement contre le fléau de la corruption. Pendant 18 ans de lutte acharnée contre le fléau de la corruption, l'OLUCOME a constaté que la corruption détruit le système national de l'intégrité, les valeurs éthiques des serviteurs publics rendant leurs ego surdimensionnés et aveugle la vision des générations futures. Elle favorise la pauvreté extrême, les inégalités sociales, les injustices, le terrorisme, le trafic illicite des ressources naturelles et celui des êtres humains plus particulièrement les femmes et les enfants.

2. Egalement, la corruption provoque la crise de confiance des citoyens vis-à-vis de leurs serviteurs, sape les piliers de la démocratie, alimente l'instabilité politique et la guerre, annihile la liberté des citoyens. Bref, la corruption est un cancer qui ronge les institutions publiques quitte à ce que les serviteurs publics deviennent comme une pomme de terre pourrie qui se trouve dans un sac plein et faisant pourrir à son tour tout le reste dans une seule journée. En résumé, la corruption tue plus que toutes les pandémies que le monde a déjà connues. C'est pour cette raison que les Nations Unies ont adopté en 2003 à Merida la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui a déjà été ratifié par 186 pays. Le Burundi a adopté la loi portant ratification de cette dite

Convention en date du 18 /01/2005. Après une année, le Burundi promulgua la loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et les infractions connexes.

3. À travers cette convention, les États-Membres s'étaient engagés à appliquer une série de mesures contre la corruption. Sur base d'un mécanisme d'évaluation mis en place par les Etats parties à la convention, une fois par cycle, les pays signataires sont évalués par des experts pour voir si réellement les dispositions de la convention sont respectées. Le Burundi a déjà été examiné pour le premier cycle de 2010-2015. Il vient d'être examiné pour le second cycle 2015-2020. Cependant, il n'a pas encore mis en application les recommandations émises lors dudit premier rapport d'examen. L'OLUCOME constate avec regret que le Burundi est un mauvais élève de cet instrument important (la Convention des Nations Unies contre la corruption) et n'a pas fait aucun progrès. Par contre, il a mis en place des lois et la pléthore d'institutions qui en sont issues sont considérées par l'OLUCOME comme des épouvantails (ibikanganyoni) et sont trop lacunaires et consomment trop de moyens financiers aux citoyens burundais qui croupissent déjà dans la pauvreté extrême. Par ailleurs, l'OLUCOME considère que ces institutions sont une forme de malversations économiques pour le pays au regard des moyens financiers et humains qu'elles engloutissent.

4. Depuis la date de ratification de cette convention le 18 janvier 2005 et de la mise en place des institutions anticorruption le 18 avril 2006 à ce jour aucun serviteur présumé n'a été sanctionné pour les infractions concernant le non déclaration du patrimoine, l'enrichissement illicite ou le blanchiment, pour ne citer que ceux- là. Les Gouvernements se suivent et constamment aucun n'observe les recommandations se trouvant dans les rapports d'examens périodiques.

5. En revanche, les militants des droits humains font face à des défis énormes. Cette journée internationale de lutte contre la corruption coïncide avec la journée internationale des défenseurs des droits de l'homme. A travers le monde entier et particulièrement au Burundi, les défenseurs des droits humains sont parmi les personnes visées par les corrompus et sont souvent assassinés, emprisonnés, exilés, portés disparus, subissent un traitement inhumain et dégradant. C'est pour cette raison que tous les membres et sympathisants de l'OLUCOME observent en cette journée du 09 décembre à 12h00, heure GMT une minute de silence à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme

assassinés particulièrement Ernest MANIRUNVA, ancien vice -président de l'OLUCOME assassiné sauvagement dans la nuit du 08 au 09 avril 2009. Depuis 2013, l'OLUCOME s'est pourvu en cassation contre les jugements qui avaient été rendus successivement par le tribunal de Grande Instance de Bujumbura et la Cour d'appel de Bujumbura. La Cour Suprême du Burundi n'a jusqu'aujourd'hui donné aucune suite malgré plus de 8 lettres de rappels adressées au président de cette Cour.

6. Suite à ce déni de juger et de protéger qu'on observe chez certains dirigeants corrompus, l'OLUCOME espère que la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui se tiendra du 02 au 04 juin 2021 à New York au siège des Nations Unies apportera des solutions adéquates à travers la déclaration politique qui sera l'objet d'adoption après 18 ans d'existence de la convention des Nations Unies contre la corruption dont ses mécanismes de mise en œuvre et d'évaluations se sont révélés inefficaces suite aux grands corrompus qui se protègent par les moyens de l'Etat condamnant ainsi le présent et le futur de plusieurs générations . Par ailleurs, l'Observatoire s'est joint à d'autres organisations qui suivent la mise en application effective de ladite convention pour plaider que la déclaration de politique vient comme une réponse à toutes les stratégies malhonnêtes que les corrompus utilisent pour échapper aux diverses sanctions nationales et internationales, sociales, économiques ou judiciaires. L'OLUCOME espère que l'Assemblée Générale des Nations Unies donnera des orientations claires et l'éventuelle mise en place d'une Cour internationale de lutte contre la corruption, la seule qui pourra être au-dessus des juridictions locales qui sont dans la plupart des pays minées par des dirigeants trop corrompus.

7. Enfin, les défenseurs des droits humains s'investissent pour la promotion des droits des citoyens et leur place n'est ni en prison, ni dans des lieux de tortures tenus secret et ils ne sont pas voués à être lynchés. L'OLUCOME espère que la déclaration de politique qui sera issue de l'Assemblée Générale des Nations Unies réservera

un chapitre de protection des défenseurs des droits humains qui militent contre la corruption car il a été prouvé que 18 ans d'existence de cette convention, les corrompus ont continué à faire des exactions contre le militant anti-corruption sans que les Nations Unies apportent une réponse favorable. L'OLUCOME compte beaucoup sur les réponses que l'Assemblée Générale extraordinaire des Nations Unies apportera en matière de lutte contre le fléau de la corruption qui est devenu une pandémie mondiale.

Vive un Burundi sans les dirigeants corrompus. Vive les défenseurs des droits de l'homme. Vive la coopération internationale.

Fait à Bujumbura, le 09 / 12 / 2020

Pour l'OLUCOME

Se Gabriel RUFYIRI

President